L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 30 JUILLET 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 30 JUILLET 1849.

AVIS.
☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'*Abeille*, excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville, nos collecteurs.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.
GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.
LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.
AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.
CONGRES.
PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.
DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

"Les plus habiles d'entre les molinistes, disait Pascal dans ses immortelles provinciales, sont ceux qui intriguent beaucoup, qui parlent peu et qui n'écrivent point."

Il parait que ces jésuites étaient de fins renards, ou comme on dirait à présent de profonds politiques, car c'est exactement la même ligne de conduite que suivent aujourd'hui les principaux candidats locofocos. En effet, ne pas écrire du tout, parler très peu et intriguer beaucoup,—ce qui parait décidément être la base de leur plan d'opérations,—est d'une tactique habile. C'est, comme on voit, simple comme bonjour, nullement compromettant, et surtout à la portée de toutes les intelligences.

Si M. Declouet avait suivi cet exemple, il ne serait pas en butte à de si violentes attaques; on ne lui ferait pas chaque jour un nouveau procès de tendance pour ce qu'il a dit et pour ce qu'il n'a pas dit; on ne torturerait pas ses expressions, ou ne travestirait pas ses idées, afin d'arriver, en dépit de la raison et du bon sens, à incriminer ses intentions. Mais il est des natures ouvertes auxquelles cette politique souterraine sera toujours antipathique. Chacun d'ailleurs agit d'après la loi de son organisation. L'homme énergique, celui qui a la conscience de sa force, ne saurait se mouvoir dans le cercle étroit où se circonscrit naturellement l'homme faible et pusillanime. Chacun son lot en ce monde.

Ne n'envisager que le succès, il faut avouer pourtant, à la honte de la nature humaine, que la conduite purement passive et la médiocrité intellectuelle d'un candidat offrent, à égalité de force dans les partis, les meilleures chances de réussite.

L'homme qui pense, cela se conçoit aisément, a des opinions à lui, un jugement qui lui est propre, et, naturellement il manque de souplesse, voyant de plus haut et de plus loin, c'est-à-dire voyant mieux, puisque son horizon est plus vaste, il a la prétention fort naturelle de donner le mot d'ordre au lieu de le recevoir; vivant dans une sphère plus élevée, il est moins accessible aux petites passions, aux petites rancunes, aux petites intrigues de parti; et tout cela éloigne de lui et les jaloux que blesse sa supériorité, et ceux qui ne sauraient comprendre ce langage et patriotique tolérance en matière d'opinion, et ceux qui aspirent à gouverner, sans responsabilité, en exerçant sur l'élu du peuple une influence plus ou moins étendue.

Pour l'homme médiocre, au contraire, nulle de ces difficultés n'existent, ou plutôt ces difficultés se transforment en auxiliaires. Comme il ne pense que par son entourage, comme il est simplement un écho, ou si l'on aime mieux un miroir vivant où viennent fidèlement se refléter les opinions de son parti, nul en votant pour lui ne fait violence à la moindre particule de ses convictions, ou de ses préjugés; sans idée arrêtée, sans volonté propre, sans opinion à lui, il ne contredit personne, ne froisse aucune susceptibilité, ne fait naître aucune jalousie, et cela seul s'en va répétant: c'est un bon homme, un excellent garçon, n'ayant enfin aucune indépendance de caractère, il n'est pas d'intrigant qui ne s'efforce de le pousser au pouvoir dans l'espoir d'en avoir une large part, en gouvernant en son nom. En un mot, ce qui plait le plus en lui, ce qui gagne tous les cœurs, c'est précisément sa qualité de soliveau.

Et pourtant nous nous félicitons que M. Declouet appartienne à la première catégorie. Nous avons en grande estime les hommes qui, comme lui, savent raisonner leurs convictions et osent les proclamer. Dans les démocraties, on le sait bien, il n'est si rare que le courage politique. Beaucoup affrontent les balles et les boulets sans sourciller qui n'osent pas manifester leur opinion sur les affaires publiques. C'est que la puissance a toujours ses flatteurs, qu'elle réside dans un seul individu ou dans la multitude. Il faut donc pour oser avoir une opinion à soi, une intelligence peu commune et une âme bien trempée, car, encore une fois cette témérité n'est pas sans périls—mais, par cela même elle doit provoquer de très vives sympathies au sein d'une population chevaleresque, si bien faite pour comprendre tous les nobles sentiments, toutes les grandes pensées.

Au reste, tout en tenant compte des intentions, ne devons-nous des remerciements à nos adversaires pour avoir reproduit l'adresse publiée en 1844 par M. Declouet, à la veille de l'élection des membres de la Convention.

En effet ce document lui fait honneur comme forme et comme fonds, il décèle à la fois un penseur et un homme d'Etat pratique, et l'on y trouve en même temps sagesse de vues, exactitude d'aperçus et profonde connaissance de la machine gouvernementale.

Nos adversaires attaquent ces doctrines sur deux points—1o. sur le suffrage universel; 2o. sur l'élection ou non élection du corps judiciaire.

Sur le premier point, M. Declouet admettait en principe le suffrage universel—mais *il doutait* que l'application en put être faite utilement pour nous sous l'empire de circonstances où l'on se trouvait alors.

Or, qui pourrait lui faire un crime de cette prudence, alors même qu'elle est excessive? N'est-elle pas basée sur un vif sentiment de patriotisme? Chez nous où nulle entrave ne peut arrêter le progrès, le danger consiste bien plus dans la témérité des innovations que dans une sage temporisation.

D'ailleurs, l'établissement du suffrage universel a-t-il démenti toutes les espérances qu'on s'en était promises? Nous pouvons répondre sans hésiter, nous qui en acceptions et le principe et l'application depuis longtemps, nous pouvons répondre non, pas plus qu'il n'a justifié les craintes de ceux qui en croyaient l'application dangereuse et prématurée parmi nous. Le fait est que les choses n'en vont ni mieux ni plus mal.

Sur le second point, l'élection du corps judiciaire, il y était entièrement opposé, mais il faut dire aussi, à part les raisons puissantes qu'il faisait valoir, que s'il se trompait, c'était en bonne compagnie. A une seule exception, toutes les sommités du parti locofoco étaient de son avis. MM. Eustis, Soulé, Downs, Grymes, Rigny, Miles Taylor, Voorhies, &c, &c, pensaient sur ce point exactement comme M. Declouet. Ce qu'il y a de sûr, donc, c'est qu'on peut faire le procès de M. Declouet pour son opinion, sans le faire aussi à tous les honorables chefs du parti locofoco en Louisiane. Il n'est pas possible, en bonne justice, de condamner l'un sans condamner les autres.

Mais son opinion s'est-elle modifiée sur ce point depuis 1844? Nous répondons affirmativement. Et le général Declouet qui parcourt en ce moment les paroisses, manifeste partout ses opinions avec sa franchise habituelle.

D'abord, le système qu'il préconisait—la nomination par le gouverneur avec approbation du Sénat et l'inamovibilité "*durant bonne conduite*,"—a été détruit—et remplacé par un système bâtard—C'est si l'on veut une transaction entre les prétentions de deux opinions opposées; mais qui ne doit en satisfaire aucune.

On pensait que le chef du pouvoir exécutif, éclairé de l'avis du Sénat, serait meilleur juge de la capacité des candidats aux fonctions judiciaires que la masse du peuple; mais surtout on voulait que le juge, une fois nommé, fut indépendant (aussi longtemps qu'il se conduisait convenablement comme homme et comme juge) des coteries et des partis, afin que rien n'entravât, afin qu'aucun sentiment ne put mettre en doute sa haute impartialité.

Maintenant la nomination se fait encore par le gouverneur et le Sénat, mais l'inamovibilité n'existe plus; on est nommé pour six ans et pour huit ans, d'où il suit que l'indépendance de position a disparu; et comme l'influence des partis se fait sentir jusque dans la nomination des juges, ceux-ci ne sauraient être indifférents au succès du parti auquel ils appartiennent, duquel dépend la continuation de leurs fonctions.

Il y a sans doute des juges qui ne subissent pas cette influence, mais ce sont malheureusement des exceptions.

Réduite à ces termes, depuis l'adoption de la Nouvelle Constitution, la question a perdu toute son importance. Du moment que le grand principe de l'indépendance est écarté, le mode de nominations importe assez peu.

D'ailleurs l'expérience qui a été faite du système de l'élection pour *les juges de paix*, a donné des résultats infiniment meilleurs que nous n'aurions osé l'espérer. En somme, jusqu'à présent du moins, les choix faits par l'élection valent autant, *sinon mieux*, que les choix faits par le pouvoir exécutif, et ces faits doivent faire impression sur des esprits impartiaux toujours ouverts à la conviction, toujours disposés à admettre la vérité de quelque part qu'elle vienne.

Nous sommes donc persuadés que M. Declouet ne mettra nul obstacle, comme gouverneur, aux modifications que la Législature pourrait proposer de faire à la Constitution en ce point.

Voilà pourtant à quoi se réduisent ces *graves* accusations dont on a fait tant de bruit. Comme les bâtons flottants sur l'onde, de loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

L'approbation que nous avons donnée et que nous donnons encore à la profession de foi de M. Declouet, a porté naturellement sur l'ensemble, sur la généralité des idées, non sur chacun des détails. Tous les jours on loue un discours, un livre, on l'approuve hautement sans qu'il vienne jamais à la pensée de personne que ce soit, *ipso facto*, s'en approprier toutes les pensées, toutes les expressions.

Cela est tellement élémentaire que nous demandons pardon à nos lecteurs de cette explication inutile pour eux, mais indispensable à nos adversaires qui n'entendent jamais les choses où l'on n'a pas mis bien exactement les points sur les i. Ces gens-là sont de force à voir dans le formule: *je suis votre serviteur*, une déclaration de domesticité.

Une personne ordinairement bien informée nous assure que le candidat locofoco pour Gouverneur, l'honorable général Walker, n'a pas toujours été *bankophobe*, et qu'il a contribué même à créer plus d'une banque—Si le fait était vrai, il mettrait les journaux locofoco dans un bien grand embarras. Il leur faudrait se voiler la face. O douleur!

"Le journal whig ne nie pas qu'il se soit approprié des articles de journaux français, qu'il a donné comme articles éditoriaux. Il a *bien fait*."

Nous donnons à cette assertion du *Courrier* le démenti le plus formel, et nous déclarons que c'est une odieuse calomnie.

Nous concevons que, coutumier du fait et habitué à piller à droite et à gauche à peu près tous les jours de sa vie, il trouve la chose toute simple, et que, sous sa plume, l'accusation n'ait pas une grande portée; mais nous nous glorifions de n'avoir rien de commun avec lui.

L'exemple de piraterie littéraire qui court maintenant la presse louisianaise, ce malencontreux article du *National* coupé par le *Courrier*, et reproduit comme sien, est un fait entre mille. Maintes fois nous nous en étions aperçus, mais par cet esprit de convenance et de bonne confraternité que nous pratiquons même envers ceux qui le méritent le moins, nous nous étions abstenus d'en parler; mais du moment où l'on s'arme contre nous de notre propre tolérance il faut bien que la vérité se fasse.

Aussi dans le *Courrier de la Louisiane* du 29 décembre dernier, on trouve un article intitulé: *Opinion des journaux de Paris sur la journée du 25 novembre*—Dans cet article on apprécie rapidement les conséquences morales de la journée, et, l'on rapproche ensuite les opinions de divers journaux. Toute la première partie contenant l'appréciation morale, est donnée comme étant de la rédaction du *Courrier*. Eh! bien, candides lecteurs, cet article est emprunté, mot à mot, syllabe à syllabe, *verbatim et litteratim*, du *journal du Havre* du 27 novembre.

Il y a seulement un changement, et ce changement prouve précisément que le vol a été fait avec préméditation. Le *journal du Havre* (qui comme tous les journaux français date de la veille au soir) dit *la séance d'hier*—et le *Courrier de la Louisiane* a substitué à ces mots, ceux-ci *la séance du 25*. Est-ce clair? Si quelqu'un est curieux de voir de ses propres yeux, nous tenons les deux journaux à sa disposition, dans nos bureaux.

Mais ce plagiat n'est rien encore en comparaison de ce qu'il fait pour les dépêches télégraphiques—Ces dépêches coutent de l'argent, beaucoup d'argent, sans compter le correspondant spécial qu'elles nécessitent.—On se soumet à cette dépense dans le but de mériter de plus en plus le bienveillant patronage du public—et un journal qui ne reçoit pas de dépêches, qui par conséquent ne dépense pas un sou pour cet objet prend audacieusement les dépêches des autres, et cela sans même reconnaître qu'il les emprunte et sans en donner crédit.

Si l'édition de l'après-midi, que publie le *Picayune* contient quelque dépêche télégraphique, elle est immédiatement prise par le *Courrier*, sans plus de façon, traduite et transportée dans ses colonnes; si les dépêches paraissent le matin, comme il arrive le plus fréquemment, dans l'*Abeille* et les autres journaux du matin, elle est également reproduite et, toujours sans donner crédit, et toujours en laissant croire au public qu'il l'a reçue des bureaux du télégraphe.

Cela peut être habile, mais c'est d'une habileté puisée à l'école de Robert Macaire et de Bilboquet.

Ce brave *Courrier* prétend qu'il nous est arrivé de lui emprunter quelquefois ses traductions. Outre que nous ne commettons jamais de ces fautes, il devrait savoir qu'il y a des gens tellement pauvres qu'ils ne sont pas même volables, et que le public le range avec raison dans cette catégorie.

Propagande à la Soulouque.—Nous apprenons par une lettre de St-Thomas, via New York, que sous prétexte de féliciter les noirs sur la liberté et les droits de citoyens français que la France a eu l'excentricité de leur octroyer tout à la fois, le président Soulouque a expédié des émissaires à la Martinique et à la Guadeloupe pour pousser secrètement ces populations ignorantes et barbares à imiter sa politique à l'endroit des hommes de couleur. L'Ali Tebelen des Antilles s'est tellement pénétré de l'évangile de l'apôtre Schœlcher qu'il veut par tous les moyens et partout le mettre en pratique. Il parait qu'il a été très encouragé à entreprendre cette nouvelle mission par les ferments de discorde que le système de Bissette a semés entre les noirs et les jaunes. L'atroce et monstrueuse gloriole de ce nègre mulâtrophage est de ressembler à quelques fameux personnages dont on lui a lu les histoires; car Soulouque ne sait pas lire. Depuis assez longtemps il s'était passionné pour les procédés de Pierre-le-Grand envers les Strelitz, de Mahmoud envers les Janissaires et de Méhémet Ali envers les Mamelucks. La facilité avec laquelle il a lui-même exécuté son projet envers les mulâtres à Haïti, lui a sans doute inspiré cette coupable espérance d'un égal succès ailleurs. Mais pour quiconque connait les nouveaux émancipés des colonies françaises la chose n'est pas aussi absurde qu'on pourrait d'abord le croire. Ces gens ont déjà beaucoup entendu parler du célèbre égorgeur comme un des leurs, et ils ne sont pas assez entichés des jaunes pour s'indigner vertueusement de pareilles propositions de massacre.

Il faut espérer que, prévenues à temps, les autorités prendront des mesures pour placer sous sa protection cette partie de la population française de la Martinique et de la Guadeloupe, et la préserver des fureurs d'un brigand et de misérables si faciles à égarer, comme nous venons de le voir dans les remarquables échantillons qu'ils ont déjà donnés sous l'influence de ces mêmes jaunes.

On dit aussi que parmi les émigrés mulâtres à la Jamaïque, il se prépare enfin une expédition contre Soulouque, dont la puissance est menacée par le licenciement de la plus grande partie de ses hordes et par la pénurie de ses finances. C'est le moment, pour les hommes de couleur des Antilles, surtout de la Martinique et de la Guadeloupe, de prendre le mord aux dents, de s'organiser et de partir pour cette croisade qui leur ferait infiniment d'honneur et les réhabiliterait dans l'estime des gens de cœur de tous les pays.

Le choléra à St Louis.—Le chiffre total des décès, à St Louis, s'est élevé, le 20 courant, à 66 dont 57 causés par le Choléra.

DÉPECHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Première Dépêche.
Washington, 24 juillet.

New-York.—Le marché aux cotons reste ferme. Les ventes se sont élevées hier à 2,100 balles. Les farines se maintiennent également aux mêmes prix. Il y a eu une hausse dans les qualités supérieures. Les fonds sont languissans.

Californie.
Des lettres de San Francisco du 19 mai ont été reçues à Boston. Elles annoncent qu'il y a encombrement sur le marché; les marchandises se vendent à trente et cinquante pour cent au-dessous du prix de facture. Un nombre immense d'émigrans arrive chaque jour à San Francisco; la plupart ne peuvent se rendre dans la région aurifère à cause de la hausse des rivières. Les travaux dans les placeres ont été suspendus par cette cause. Les Mexicains émigrent en grand nombre en Californie et l'on craint qu'il n'y ait une collision entre eux et les Américains.

Seconde Dépêche.
Baltimore, 23 juillet.

Suite des nouvelles d'Europe.—Le Marché.—Le choléra à New-York.
On croit que l'intrigue a joué un grand rôle dans la reddition de Rome. Les hostilités ont été reprises contre Venise par les Autrichiens. Les négociations entre la Sardaigne et l'Autriche ont été suspendues, à cause des exigences nouvelles de cette dernière puissance qui ne se contente plus de l'indemnité stipulée d'abord.

La lutte entre les Danois et les troupes des duchés a recommencée.

L'armée hongroise a été battue.

Marchés anglais—Le fair Upland commande en Angleterre 4½; le fair Orléans, 5½. Les importations de la semaine sont de 63,000 balles dont 52,600 de qualités américaines. Il y a sur place 751,000 balles. On croit que les prix se maintiendront fermes, à cause des avis assez peu favorables reçus des Etats-Unis et de l'état prospère du commerce à Manchester et dans les districts manufacturiers. Les capitaux sont abondans; on escompte facilement à 2½ et 2¾. Les consolidés sont cotés à 92¾. Le cinq pour cent français vaut 87 52.

New-York—Dans la semaine qui s'est écoulée le 21 courant, il y a eu 1,409 décès, dont 704 causés par le choléra et 200 par la dyssenterie.

La Violette—Le cinquième numéro de la *Violette* sera distribué ce matin aux abonnés. Cette livraison n'est pas la moins riche. Nous y remarquons deux portraits de jolies femmes, par M. Jacques de R...., une Revue de la Mode, par Méphistophélès, et un souvenir de la vie de Monteverde intitulé *Salve Regina e Lamento*, par M. E. Duverger. Ces articles sont écrits avec une grande facilité et dénotent un goût sûr. Les autres morceaux sont empruntés aux meilleures publications françaises. La musique attachée à la présente livraison est d'une harmonie champêtre dédiée à Mlle Félicia Caire par M. Rolling. Nous avons entendu faire le plus grand éloge de cette nouvelle composition de M. Rolling.

A dater du mois d'octobre prochain, la *Violette* paraîtra le premier et le troisième samedi de chaque mois. Le numéro de la première quinzaine aura le même nombre de pages de musique que les présentes livraisons; celui de la seconde quinzaine aura une planche de dessin, de broderie ou de patron de robe, ou d'un objet de lingerie. Voilà une amélioration qui prouve que la Revue de MM. Duverger et Jacques de R.... ne périclite pas.

AFFAIRE REY.
Suite de l'enquête.

La seconde séance de la Cour d'enquête a eu lieu avant hier samedi, dans l'enceinte de la Cour de District des Etats-Unis, rue Royale. La foule n'était pas moins grande que la veille. Les avocats de la poursuite et ceux de la défense étaient présens, ainsi que M. Reynolds, avocat de district de l'Etat, et M. Hunton, avocat de district des Etats-Unis. En l'absence de M. Wanton, M. Louis Seré a été nommé interprète et a prêté serment en cette qualité.

Nous empruntons notre compte-rendu de l'affaire au *Delta* d'hier matin. Son rapport est exact, car nous avons nous-même assisté à cette audience. Nous nous bornerons à rectifier quelques détails, peu importans d'ailleurs, et à donner à l'un des témoins son véritable nom.

Le docteur Moll est appelé—Je connaissais Rey, dit-il. Comme médecin, je suis allé le voir plusieurs fois. J'ai fait ma première visite le 12 juin dernier. C'est le 25 ou le 26 du même mois qu'il fut malade la seconde fois. Je l'ai vu deux ou trois fois durant cette nouvelle indisposition, mais je ne l'ai pas vu vomir. Il m'a dit cependant qu'il avait eu des vomissemens.

M. Collins s'oppose à ce que le témoin rapporte ce qu'il a entendu dire. Ce que Rey a dit au docteur Moll ne peut pas être reçu ici comme témoignage.

M. Dufour—C'est bien, mais la Cour appliquera alors la règle pour la défense comme pour l'accusation.

M. Collins retire son objection.

Le docteur Moll—Trois ou quatre jours après, Rey me dit qu'il croyait avoir été empoisonné. Les symptômes ne me semblèrent point patens. Une fois, ayant pénétré soudain chez Morante, Rey me parut très effrayé. C'était pendant sa seconde maladie. Je vis un vieillard à cheveux blancs dans la maison. Il semblait y être occupé. Les autres personnes étaient des nègres. (On signale au docteur Moll M. Ricardo, un des témoins de l'accusation; M. Moll reconnait en lui le vieillard dont il vient de parler.) Rey était robuste et d'un tempérament sanguin; il avait la figure ronde, beaucoup de barbe, des yeux bruns et des cheveux frisés. Il portait un petit chapeau de paille de Panama, comme on en voit à la Havane.

M. Warfield—N'avez-vous rien remarqué dans sa marche?
Le témoin—Rien.
M. Collins—Demandez donc au témoin combien de nez Rey avait sur la figure?
Le tribunal—Non, non!
M. Warfield (s'adressant à l'interprète)—Demandez à M. Collins combien il a de langues dans la bouche?
Le docteur Moll n'est pas contre-examiné.

William Yeoward.—Je suis employé par M. Joseph Fernandez qui a un magasin de cigares, appelé "La Corinna," au coin des rues St-Charles et Gravier. Je connaissais Rey. Il est arrivé à la Nouvelle-Orléans avec Vicente Fernandez, frère de Joseph Fernandez. Il a demeuré avec moi, dès son arrivée, aux frais de Joseph Fernandez. C'est, je crois, vers la fin d'avril ou au commencement de mai qu'il prit son logement chez Joseph Fernandez. Nous sommes restés ensemble, lui et moi, jusqu'au commencement de juin, et après même qu'il m'eut quitté, je continuai à le voir de temps en temps. Il venait quelquefois au magasin de M. Fernandez. Je lui demandai plusieurs fois pourquoi il nous avait quittés; il me répondit qu'il avait peur. Tous ceux qui viennent ici, me disait-il, me montrent du doigt. Lorsqu'il eut quitté la maison, je continuai à subvenir à ses besoins toutes les fois qu'il s'adressa à moi. Il me demandait de l'argent quand il en avait besoin, et je lui en donnais. C'est le 5 juillet que je lui donnai de l'argent pour la dernière fois. Nous étions alors au magasin de M. Fernandez. Il ne me demanda qu'une demi-piastre. Il prenait des cigares toutes les fois qu'il en voulait. Il n'a jamais emporté ses hardes du magasin. Tandis qu'il demeurait chez Morante, il venait changer de vêtemens au magasin. Je ne savais pas alors qu'il demeurât chez Morante; je l'ai appris plus tard par la rumeur publique. Il n'a jamais prononcé devant moi le nom de Morante. Je faisais blanchir ses vêtemens aux frais de M. Fernandez. Toutes ses hardes sont encore dans le magasin. Rey me dit une fois qu'il avait envie d'aller à Vera Cruz. Vers la fin de juin, je pris des mesures, à sa propre requête, pour arrêter son passage pour Vera Cruz. Il devait partir le 30 juin sur le steamer anglais qui touche à Mobile. Mais il changea d'avis et déclara qu'il partirait sur le *Titi*; je lui en demandai la raison; il me répondit qu'il préférait prendre le *Titi*, qui partait dans une semaine, car il n'était pas sur que le steamer arrivât en temps opportun à Mobile. Cette conversation eut lieu le 30 juin; Rey semblait très désireux de se rendre à Vera Cruz. J'allai avec lui dans la matinée de ce même jour au bureau de John Alexander, rue du Camp, 28, pour arrêter son passage sur le *Titi*. Il n'y eut rien de fait, car on me demanda $40 et je n'en avais que 30. Je demandai ensuite au capitaine Brown, si, en sa qualité d'ami du capitaine du *Titi*, il ne pourrait obtenir que le prix du passage fut fixé au-dessous de quarante piastres. Le capitaine Brown me dit qu'il verrait à cela, et j'ai appris de lui plus tard que le prix du passage avait été fixé à $35. C'est M. Luis Villate, agent de M. Fernandez, qui m'avait donné les $30 pour le passage. Je lui rendis l'argent après avoir été chez John Alexander. Le *Titi* devait mettre à la voile pour Vera Cruz le samedi, 7 juillet. Le moment du départ étant proche, Rey me montra un passeport qu'il avait obtenu en vue de son voyage sur le steamer, et me demanda s'il était bon maintenant qu'il partait sur le *Titi*. Je regardai le passeport; j'y vis la signature du consul mexicain. Le nom inscrit dans le passeport était Jimenes. Je ne sais pas si le premier nom était Juan ou Francisco. Je lui demandai pourquoi le passeport ne portait pas son véritable nom, car je l'avais toujours entendu appeler Rey. Il me dit qu'il avait craint qu'on ne lui refusât un passeport s'il avait donné son vrai nom. J'ai connu un nommé Ayala. Je ne l'ai jamais vu avec Rey. J'ai vu Ayala une ou deux fois avec un couteau ou un poignard à son côté: cette arme [illegible] Rey a laissé au magasin [illegible] habit de drap, trois ou [illegible] trois paires de pantalons [illegible] était Francisco. Je n'ai jamais [illegible]. Je n'ai jamais entendu Fernandez l'appeler Garcia. J'ignore le jour où le *Titi* est parti. Lorsque Brown m'annonça qu'il avait arrêté le passage de Rey sur le *Titi*, je ne lui payai pas le prix du passage, car je n'avais pas vu Rey et je l'avais attendu pendant toute la matinée. C'est le lundi qui a suivi le samedi, 30 juin, que j'ai parlé au capitaine Brown; je ne l'ai revu que le 6 juillet. J'ai vu Rey écrire deux ou trois fois. Je ne l'ai jamais vu écrire son nom. Je ne connais pas assez son écriture pour l'indiquer sous serment. Je n'ai pas écrit de lettre dans laquelle j'aurais dit que j'avais tenu du capitaine Brown, le 5 juillet, que Rey était parti sur le *Mary Ellen*; mais j'ai en effet écrit le 6 que j'avais appris du capitaine Brown que Rey avait été envoyé à la Havane. Le capitaine Brown est venu au magasin le 6. Il me dit que Rey avait été expédié par le consul espagnol; c'est ce que j'ai rapporté dans ma lettre: elle était adressée à M. Philip Roca, ancien associé de M. Joseph Fernandez.

Luis Villate—J'ai été l'agent de M. Joseph Fernandez, pendant son absence. M. Fernandez est parti d'ici pour New-York le 29 juin. J'ai donné à M. Yeoward $30 pour payer le passage de Rey. M. Joseph Fernandez m'en avait prié. J'ai livré cet argent du 25 juin au 5 juillet. M. Fernandez m'avait dit que Rey devait s'embarquer pour Vera-Cruz. M. Fernandez est en ce moment à la Nouvelle-Orléans, il y est revenu la semaine dernière.
M. Collins—Pourquoi M. Fernandez s'est-il empressé de revenir à la Nouvelle-Orléans?
Le témoin—Je l'ignore.
M. Collins—N'avez-vous pas vu le consul espagnol dans les premiers jours de ce mois?
Le témoin—Je l'ai vu, mais je ne me rappelle plus le jour.

(A ce moment, un bruit se fait entendre à l'entrée de l'enceinte, et l'on voit s'avancer vers le tribunal le capitaine McConnell. On sait déjà que McConnell commande la goëlette sur laquelle Rey a été mené de vive force, suivant l'accusation; de son plein gré, selon la défense. Un mouvement de surprise se manifeste dans l'auditoire. Le capitaine McConnell se dirige vers le consul. MM. Preaux et Collins se lèvent ensemble et font part à la Cour de la présence de M. McConnell, qui est prêt, disent-ils, en sa qualité d'accusé, à fournir le cautionnement nécessaire.)

On continue l'interrogatoire du témoin.
Question.—M. Villate, le consul en parlant avec vous, vous a-t-il nommé Rey.
Réponse—Oui.
Question.—Que vous a-t-il dit?
Réponse.—Il me dit ceci: "Rey m'a assuré qu'il avait écrit à la Havane." C'est au moins tout ce que je me rappelle.

M. Dufour désire poser une question au témoin pour venir en aide à sa mémoire. Les avocats de la défense s'y opposent; mais la Cour permet à M. Dufour d'adresser la question. M. Villate déclare alors qu'il savait que Rey partait pour Vera-Cruz. Fernandez me l'avait dit, et je savais d'ailleurs que Rey avait son passeport.

M. W. S. Brown—Ce témoin déclare qu'il est courtier de navires. Yeoward l'a prié d'arrêter le passage d'un individu pour Vera-Cruz. Le témoin parla au capitaine du brick *Titi* et annonça, le 3 juillet, à Yeoward, que le passage coûterait de $30 à $35. Il n'a jamais dit à Yeoward que Rey dut aller à la Havane; il ne se souvient pas d'avoir parlé à M. Yeoward, le 6 juillet, de l'enlèvement d'un homme. (Le témoignage de M. Brown est donné avec une certaine hésitation; il n'est pas sûr de ses dates.)

M. James Trescazes.—J'ai appartenu à la police de jour de la première municipalité pendant dix ou douze ans. Je suis maintenant inspecteur de la Douane; j'ai été nommé par M. Peters. Je reconnais parfaitement le consul espagnol ici présent. J'ai eu un entretien avec le consul le 2 juin; il m'avait envoyé chercher, et je me rendis à son domicile, au coin des rues St Louis et Bourgogne. Le consul me reçut dans son cabinet et me conduisit en haut dans un autre cabinet particulier. Il me dit de m'asseoir et il m'apprit alors qu'il y avait à la Nouvelle-Orléans un homme du nom de Rey, qui avait été geolier d'une prison de la Havane. Deux personnes, ajouta-t-il, arrêtées à la Havane, avaient été renfermées dans la prison dont Rey avait les clés. Elles offrirent à ce geolier $12,000 pour favoriser leur évasion. Rey devait s'embarquer pour la Nouvelle-Orléans et toucher cette somme ici. Il leur ouvrit les portes de la prison et se rendit ici, comme il avait été convenu entre eux, mais il a été trompé dans ses espérances de rémunération: il n'a pas touché un *cent*. Le consul me dit que si je voulais arrêter cet homme et le conduire à bord d'un navire partant pour la Havane, il me paierait bien mes services. Le consul n'a pas fixé le chiffre de la récompense.
Demande—N'y avait-il que vous et le consul dans le cabinet pendant cet entretien?
Réponse—Nous deux seulement.
Contre Examen—Où est ce cabinet particulier où l'on vous a conduit?
Au second étage, en face de la rue.
Comment s'y rend-on?
A travers un corridor. On monte et l'on entre par une porte à gauche. Je ne puis pas dire si le corridor se prolonge ou non au-delà de la porte où je suis entré. Je ne me souviens pas très bien de ce détail.
Y avait-il un lit dans la chambre?
Il n'y en avait pas lorsque j'y ai été.
Qu'y avait-il?
Des meubles, un tapis sur le parquet. Le consul était assis près d'une table ronde. Je n'ai vu de bureau nulle part.
Qui est venu vous chercher de la part du consul.
M. Schelanaydre.
Qui se trouvait dans le cabinet d'en bas?
Un monsieur qui écrivait. Le secrétaire du consul, je crois.
Quelle sorte de table se trouvait dans le cabinet d'en haut?
Une petite table ronde chargée de livres.
Quelle réponse avez vous faite au consul?
Je ne lui ai donné aucune réponse.
Avez-vous fait part à quelqu'un du témoignage que vous deviez donner?
Oui, j'en ai parlé à plusieurs personnes. J'en ai parlé au capitaine Youenes, à l'officier de police McGovern, et à d'autres personnes encore ainsi qu'à M. Blasco.
Avez-vous jamais dit que le consul vous eût offert $500?
J'ai dit que d'après ma conversation avec le consul, je croyais qu'il me donnerait au moins $500.
N'avez-vous pas dit que l'on vous avait offert mille piastres?
Je n'ai rien dit de semblable.
Les avocats de la défense ayant exprimé le désir que le témoin signât sa déclaration, celui-ci s'empresse d'y accéder.
M. Dufour à M. Trescazes—N'aviez-vous jamais été auparavant dans le cabinet particulier du consul?
M. Trescazes—Jamais: c'était la première fois; j'ai vu le consul dans la matinée.
M. Collins—Combien de fois avez-vous parlé de cette affaire avec le consul?
M. Trescazes—Une seule fois.

Le capitaine Swiler—Je suis gardien de port dans la 1re Municipalité. Je reconnais le capitaine McConnell. Il commande la goëlette *Mary Ellen*. Ce navire a quitté le port de la 1re Municipalité le 5 juillet pour se rendre dans celui de la troisième d'où il devait être remorqué. Je ne me rappelle pas le jour où il est parti pour la Havane. Le 5 juillet, ayant rencontré le capitaine McConnell, je lui dis que le vent soufflait de l'Est avec une certaine violence et que s'il ne s'empressait pas de se rendre dans le port de la 3me Municipalité, il ne pourrait pas de quelque temps quitter son mouillage. Il me répondit qu'il allait changer de mouillage sur le champ.
Demande.—N'a-t-il rien dit de plus explicite?
Réponse.—Pas à moi, mais j'ai su qu'il avait tenu un langage plus clair avec mon député.
Demande—Ne saviez vous pas à cette époque que le capitaine McConnell avait retiré ses papiers d'expédition de la Douane depuis deux jours?
Réponse.—Je le savais, la goëlette a été expédiée le 3 juillet.

Bernardo Benucci prête serment.
Reconnaissez-vous le consul espagnol ici présent?
Je le reconnais (Benucci désigne le consul du doigt.)
Reconnaissez-vous Henry Marie?
Je le reconnais. Je le connais très bien. (Rires.)
Les avez-vous jamais vus ensemble? S'il en est ainsi veuillez relater ce que vous savez.
Benucci.—C'était dans la soirée du 2 ou du 3 de ce mois. J'ai vu le consul espagnol et Marie marchant ensemble vers 10 heures et demie. J'étais alors à la porte de la Place d'Armes sous le réverbère, en face de la Cathédrale. Le capitaine Delvaille et M. Georgiani, marchand de fruits, étaient avec moi. Le consul et Marie venant de la rue Ste-Anne, sont passés près de nous, bras dessus bras dessous, et se sont dirigés vers la rue Royale. En les voyant passer, l'un de nous dit: "Voyez le consul espagnol qui marche avec Marie."
Connaissez-vous la boutique de Morante?
Oui, elle se trouve dans la rue Ste-Anne.
Le Consul et Marie semblaient-ils venir de cette boutique?
Je ne puis pas dire s'ils venaient de la partie inférieure de la rue Ste-Anne ou de la Levée.
Les aviez-vous jamais vus ensemble avant ce soir?
Jamais.
Contre-examen.—Etes-vous sûr qu'il fût dix heures et demie précises lorsque vous avez vu le Consul et Marie passer ensemble?
Je ne puis pas dire l'heure précise; je puis me tromper d'un quart-d'heure.

M. Preaux se lève et demande le renvoi de l'affaire. Il se sent indisposé et il est question en ce moment de son client Marie. Il lui sera impossible de diriger le contre-examen. Il est malade et il sent qu'il ne résiste plus qu'avec peine à l'accablante température. Il y a déjà trois heures que la Cour siége.

M. Dufour.—Qu'on continue l'instruction et je promets de n'appeler aucun témoin dont la déposition pourrait concerner Marie.

M. Preaux.—Mais les autres accusés sont aussi mes cliens. Je ne vois pas pourquoi l'accusation s'oppose à ma motion, à moins que ce ne soit pour entraver la défense.

M. Dufour.—Je suis étonné de ce langage. Si M. Preaux était ici le seul avocat de la défense, je me serais empressé d'accéder à sa demande. En fait de courtoisie et de bons rapports, je sais fort bien ce que m'imposent mes devoirs d'homme et d'avocat. Mais je le répète, je vois ici trois avocats. Celui d'entre eux qui demande l'ajournement de l'affaire n'a pas encore adressé une seule question aux témoins. C'est M. Collins qui dirige le contre-examen. Il me semble que l'on veut gagner du temps; je m'y oppose.

M. Collins observe qu'il dirige en effet le contre-examen, mais qu'il est aidé par ses deux collègues qui lui font toutes les suggestions qu'ils croient convenables.

MM. Preaux et [illegible] confirment ce que vient de dire M. Collins.

Le juge Bright décide que l'on continuera à entendre les témoins (Applaudissemens dans l'auditoire). Il y a déjà deux jours que ces témoins ont été cités. Il convient de les interroger une bonne fois, afin qu'ils soient libres.

M. Dabelstein est appelé.

M. Dabelstein.—Je suis consul mexicain. Don Carlos de España vint me voir dans le courant du mois de mai dernier, et me donna deux noms, Garcia et Fernandez, en me priant de l'avertir si ces individus venaient réclamer un passeport dans mes bureaux. Je crois qu'il y a sur les registres du consulat le nom d'un Jimenez qui aurait pris à la fin de juin un passeport pour Vera-Cruz. Je ne puis pas dire positivement si cette personne devait partir sur le *Titi* ou sur le steamer anglais. Je puis m'en assurer en consultant mes livres. Le consul espagnol ne m'a pas expliqué le but de sa démarche.

(Le contre-examen de M. Dabelstein est remis à lundi, et le témoin reçoit l'ordre d'apporter ce jour-là ses livres à la cour.)

M. José Villarubia.—Je connais Morante. Je vais souvent à sa boutique, presque tous les jours, le matin et le soir. Je m'y trouvais dans la soirée du 5 juillet avec le commis, Antonio Ricardo. Morante n'était pas présent; Rey non plus. Il se trouvait à l'intérieur, dans l'autre chambre. Je ne l'ai pas vu et je ne puis pas dire ce qu'il faisait. Tandis que j'étais dans la boutique, Llorente et Rey sortirent ensemble pour se promener. Il était alors six heures et demie ou sept heures (Il désigne Llorente.) Rey avait un petit chapeau de Panama. J'ai quitté la boutique à 9 heures, au coup de canon, Rey n'était pas encore de retour. Le magasin fut fermé au moment où j'en sortis; c'est ordinairement à cette heure qu'on le ferme. Rey et Llorente s'étaient dirigés du côté de la rue Royale. Rey semblait agir de son plein gré. Peu de jours auparavant j'avais eu une discussion avec Llorente. Il m'avait dit qu'il pouvait envoyer des misérables (*picaros*) enchaînés à la Havane. Je lui répondis qu'il ne pouvait pas le faire; que ni lui ni le gouverneur de la Louisiane ne pouvaient le faire.

Dans le contre-examen, le témoin raconte l'origine de la querelle qu'il a eue avec Llorente. On venait d'arracher des mains de Rey le journal *La Patria*. La dispute eut lieu huit ou dix jours avant la disparition de Rey. C'est le 5 de ce mois que Rey sortit avec Llorente. Je me souviens de la date, parce que le lendemain, ne revoyant pas Rey, nous nous mîmes à sa recherche.

M. Dufour—Il est maintenant 9 heures et quart. La déposition du témoin que je vais appeler durera une demi-heure ou trois quart d'heure. Si la Cour n'est pas trop fatiguée, nous l'interrogerons; sinon, je suis prêt à accepter l'ajournement.

M. Warfield—Je demande l'ajournement à lundi, 5 heures de l'après-midi, au bureau de la 2e justice de paix, rue de la Commune.

La séance est levée. Le tribunal d'enquête se réunira de nouveau cette après-midi au bureau du juge Bright.

Le juge Nicholls.—Nous lisons dans le *Vigilant* du 25 juillet:
Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la santé de l'honorable juge Nicholls se rétablit insensiblement. Dimanche, son état était des plus critiques; lundi, l'on s'est aperçu d'une notable amélioration et mardi sa position n'inspirait plus de craintes. Ce matin, la fièvre qui le tenait cloué à son lit de douleur a totalement disparu. Nous nous joignons d'avance à la joie que causera à ses nombreux amis de la Nouvelle-Orléans et de la campagne cette agréable nouvelle.

Perte de la barque C. Bartlett.—Une de nos dernières dépêches nous apprend la perte de la barque *Charles Bartlett*, qui a coulé en plein Océan trois minutes après avoir été heurtée par le steamer *Europa*. Les journaux du Nord nous fournissent de nouveaux détails. C'est à sept cents milles à l'Ouest du Cap Clear que l'abordage a eu lieu. Un épais brouillard couvrait alors l'Océan. Sur cent soixante-seize personnes qui se trouvaient à bord, quarante-trois seulement ont pu être sauvées.—L'*Europa* n'a reçu aucune avarie.

Rio Janeiro.—Nous avons des nouvelles de Rio Janeiro jusqu'au 12 juin et de Montevideo jusqu'au 24 mai. La frégate *Erigone* a mis à la voile pour Brest, le 28 mai, avec le traité de paix qui doit être soumis à la ratification du gouvernement français. Le même jour le général Melchior Pacheco s'est embarqué pour Marseille en qualité d'envoyé extraordinaire de Montevideo. Sa mission est de s'opposer à la ratification du traité. Les steamers de guerre *Chimère* et *Grondeur* ainsi que le brick *Cocyte* devaient suivre l'*Erigone*. L'amiral français renvoie en France tous les navires dont le terme de service est expiré.

Chronique Locale.

1re Cour de District.—Juge McHenry.—Cette cour a maintenu le jugement qu'elle avait rendu contre le capitaine Bradley, convaincu de meurtre, et a rejeté sa demande d'appel faite par les conseils de l'accusé.

—Une demande d'appel faite par M. Preston W. Farrar, avocat de W. K. Ross, accusé de détournement de fonds, a été prise en considération par cette Cour.

—Robert J. Lintel, convaincu du meurtre de sa femme, a été condamné aux travaux forcés à vie. J. Romero, convaincu de meurtre avec circonstances atténuantes, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement. Crawford, convaincu du crime de faux en écriture, a été condamné à la même peine.

Vol considérable.—Alex Bergamini, accusé par le col Hunt, Q. M. des E. U., de complicité dans un vol de marchandises évaluées à $3000 appartenant au gouvernement, a été arrêté samedi dans la 3e Municipalité. Au moment de son arrestation il était occupé à faire charger 74 caisses de baraque, lesquelles ont été saisies par M. Hackett, employé dans les bureaux du Quartier Maître. Un commis du même bureau nommé J. Barbant a également été arrêté comme complice de ce vol.

Arrêtés.—François Cottrige, accusé de s'être emparé de force de quatre caisses de cigares, et John Couturier accusé d'avoir volé une caisse de marchandises sèches, ont été arrêtés samedi par la police de la 1re Municipalité.

Voleurs.—Un esclave nommé John, appartenant à Thos. Murry, accusé d'avoir volé une montre en or, a été arrêté hier dans la 1re Municipalité.

—Henry, appartenant à M. Dunas, accusé d'un vol commis sur la levée, a également été arrêté dans la même Municipalité.

CONSEIL GENERAL.
Séance extraordinaire de jeudi 26 juillet 1849.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.
M. Culbertson est appelé au fauteuil.
Membres présens—MM. George Allan, Caldwell, John Culbertson, N. Jarvis, L. Burgi, Vionet et Vandegriff.
Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un président: MM. Burgi et Allan sont nommés vérificateurs. Au premier scrutin, M. Culbertson obtient 3 voix, M. Jarvis 3, et M. Allan 1. Il n'y a pas d'élection.
Au second scrutin, M. Jarvis obtient 4 voix et M. Culbertson 3. M. Jarvis est déclaré dûment élu président du Conseil.
MM. Beebe, Roselius et Théard viennent occuper leurs siéges.
Le Conseil décide que le procès-verbal de la dernière séance ne sera pas lu et autorise le président à le signer.
Le secrétaire lit les messages suivans transmis par le maire:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
12 juillet 1849.
Au président et aux membres du Conseil Général de la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Messieurs—En conséquence de la démission de l'honorable D. Beebe, comme membre du Conseil de la 3me Municipalité, une élection doit avoir lieu, le 21 courant, dans le 3me district de la dite Municipalité. Veuillez, messieurs, nommer un inspecteur pour présider à cette élection.
Je suis, etc.,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Sur motion, cette lettre est placée au registre.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
26 juillet 1849.
Au président et aux membres du Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans.
Messieurs,—Je vous ai fait convoquer aujourd'hui afin que vous nommiez les commissaires qui devront présider à l'élection d'un constable pour la Troisième Justice de Paix. Cette élection doit avoir lieu jeudi, 9 août prochain, et est destinée à remplir la place laissée vacante par la démission de M. J. P. Walden. Le district se compose du premier et du second ward de la Première Municipalité, compris entre les rues du Canal et St-Louis.
Je suis, etc.,
(*Signé*) A. D. CROSSMAN, Maire.

M. Burgi présente la résolution suivante, laquelle, après la suspension du règlement, est prise en considération et adoptée:
Résolu que les personnes suivantes soient nommées commissaires et greffiers de scrutin à l'élection qui aura lieu le 9 du mois prochain, pour nommer un constable de la Troisième Justice de Paix, paroisse d'Orléans, en remplacement de J. P. Walden, démissionnaire.
Premier district:—A l'hôtel de la rue Conti—*Commissaires*:—Anthony Rasch, F. R. Haraison, Charles Cruzat. *Greffiers*:—Emile Granet, F. Proctor.
Second district:—Au café de Prat, au coin des rues de la Douane et Remparts—*Commissaires*:—J. L. Hains, A. Levy, Wm. Laughlin. *Greffiers*:—J. R. Story, J. Fernandez.

Lettres et Pétitions.
Les comptes suivans présentés par J. L. Lewis, shérif de la paroisse d'Orléans, sont lus, et sur motion, référés au comité des cours et prisons:

Municipalité No 1, pour entretien et frais de geôle des prisonniers de paroisse, du 1er avril au 30 janvier 1849,	$551. 14
Municipalité No 2, do,	31. 45
Municipalité No 3, do,	500. 39
Paroisse d'Orléans, pour transport de quelques fous à l'hospice des aliénés, à Jackson,	92
Do à la Cie. du gaz,	599 09

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. J. Lavergne, dans laquelle il réclame, au nom de M. Villere, une somme de $693, montant du salaire dû à quelques esclaves que ledit M. Villere a employés aux travaux de la crevasse de la Poudrière. Cette lettre est, sur motion, référée au comité des réclamations.
Les comptes suivans du *Courrier*, approuvés par le général J. L. Lewis, sont, sur motion, référés au comité des cours et prisons.
Annonce convoquant la légion pour la célébration du 22 février, $24.
Annonce do do pour la célébration du 8 janvier, $16.
Un compte de M. Abat, notaire, pour une copie d'acte fournie à l'avocat du Conseil, se montant à cinq piastres, est, sur motion, référé au comité des réclamations.
Le secrétaire lit une communication des différentes compagnies de pompiers à propos de la taxe spéciale de $730 prélevée sur toutes les agences d'assurances étrangères à la Nouvelle Orléans en vertu d'une ordonnance passée en 1846 par le Conseil Général, laquelle taxe doit être collectée annuellement et distribuée au *pro-rata* parmi les différentes compagnies de pompiers de la ville. La communication démontre que la dite taxe a été collectée de quatorze agences, toutes situées dans la 1e Municipalité; elle s'est élevée à $[illegible]. Les compagnies de pompiers réclament [illegible] présentent à cet effet un rapport préparé par un comité spécial ainsi que l'opinion motivée de MM. J. C. Larue et C. Roselius, avocats.
Le premier croit que les municipalités ne peuvent prélever la taxe dont il s'agit que pour l'affecter à l'usage prescrit par l'ordonnance: mais il ne donne aucun conseil aux compagnies de pompiers quant à la réclamation judiciaire pardevant les tribunaux.
Voici maintenant l'opinion de M. Roselius. Le pouvoir d'accorder une allocation étant expressément interdit au Conseil Général par la 20e section de l'acte de division, cette partie de l'ordonnance du Conseil Général qui fait une allocation aux compagnies de pompiers est nulle et de nul effet. Ces compagnies n'ont donc pas le droit de réclamer de la 1e Municipalité aucune partie de la taxe en question.
Sur motion de M. J. E. Caldwell, la lettre et les documents qui y sont annexés sont enregistrés dans les archives du Conseil.
Un compte de MM. Magne & Weisse, s'élevant à $180 pour la publication des ordonnances, rapports, etc., du Conseil de salubrité, pendant une année, est, sur motion, référé au comité des réclamations.
Une lettre de Wm. N. Hutchings, soumettant un plan pour améliorer la condition des pauvres et détruire le paupérisme, est, sur motion, référée au comité des cours et prisons.
M. Caldwell présente la résolution suivante, laquelle, après la suspension du règlement, est adoptée:
Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé par le président pour réviser pour l'année prochaine les ordonnances concernant les taxes sur professions, &c.
Le président nomme MM. J. E. Caldwell, J. Beebe et L. Burgi.

Appel des Comités.
M. J. E. Caldwell présente, au nom du comité des finances, le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, après la suspension du règlement sont adoptés.
Au président et aux membres du Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans.
Votre comité de finances, auquel a été référée la résolution du conseil de salubrité relative au paiement d'une somme de cent piastres due pour paiement de loyer du bureau où le Conseil se réunit, rapporte que la somme de $1,500 allouée par la loi de la législature qui crée le conseil de salubrité, ayant déjà été épuisée, vous n'avez pas d'autorité pour ordonner le paiement d'aucune autre somme. Le comité demande en conséquence à être déchargé.
Votre comité a également pris en considération la pétition de la Compagnie d'Artillerie de Washington demandant à être exemptée de tous frais pour l'emmagasinage de leur poudre dans le dépôt public. Nous recommandons de placer, à cet égard, la Compagnie de Washington sur la même pied que le Bataillon d'Artillerie d'Orléans.
Votre comité présente en conséquence la résolution suivante:
Résolu que toute la poudre, dans le dépôt public, appartenant à la Compagnie d'Artillerie de Washington soit emmagasinée sans frais et que le montant de ce qui est dû maintenant à la poudrière par la dite Compagnie d'Artillerie de Washington, pour l'emmagasinage de la poudre qui lui appartient et qui doit servir à son usage, soit remis à la dite compagnie.
(Signé:) J. E. Caldwell, Nathan Jarvis.
Sur motion, le Conseil s'ajourne à jeudi, 9 du mois d'août prochain, à 6 heures de l'après midi.
RICHARD HAGAN, Secrétaire.

☞ JOHN L. LEWIS, shérif de la paroisse d'Orléans, sera de nouveau candidat à l'élection du 5 novembre prochain. La manière impartiale dont il s'est acquitté des devoirs de sa place, lui assurera une forte majorité.
Suffrages du peuple.

COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLEANS,
Samedi soir, 28 juillet 1849.

Les affaires de coton sont presque entièrement suspendues, le marché se trouvant à peu près dépourvu de stock. Les ventes de la journée ont été de 150 balles à des prix nominaux.
Environ [illegible] boucauts de tabac ont changé de mains à des prix fermes.
La farine se vend $7 à 8 le baril, mais ces prix ne peuvent tenir au delà de deux ou trois jours.
Les provisions n'ont pas varié.
CHANGE—La demande de change étranger a été assez bonne cette semaine. Nous cotons Sterling, de 7½ à 9 pour cent de prime—France, 5f 22½ à 5f 22½—Traites sur New-York, à 60 jours, de ½ à 1 pour cent d'escompte—à vue, de ½ à ¼ pour cent de prime.
Le fret est [illegible].

LISTE MARITIME.
[illegible]

EXPEDIES.
Navire Southerner, Sullivan pr New York
Goelette Isola, Leach, pr Chagres
American, Mahoney, pr [illegible]
John Sewell, Woomington pr Tampico.
Steamer D B Mobb, Kercheval pr Montgomery.

ARRIVES.
Steamer E A Ogden, Haviland, de Galveston.
Barque Palmyra, Campiora, de la Havane.
Ellen Bates, Misseriden, de New York.
Aurora, Ceroa, de la Havane.
Isabella, Barford, de Boston.
Brick Habanero, Serra, de Barcelone.
Mary Jones, West, de la Havane
Arcadia, et, de Laguna.
Goelette Harrison, McConnell, de la Havane
Two Friends, Boulieres, de Sisal
N C S Wright, de Apalachicola

STEAMERS.
St Paul, Norris, de St Louis.
Iowa, Morehouse, de St Louis
Concordia, Frost, de Vicksburg.
Hecla, Daimon, de Grand Ecore
J T Buttell, Kay, de Shreveport.
Julia, Rhodes, de Ouachita.
Oregon, Heirn, de Mobile.

Au bas du fleuve et montant.
Navire Victoria, Mertens, de Bordeaux navire Memphis et barque Tedesco.

MEMORANDA.
NEW-YORK, 19 juillet—Arrivé, steamship Isthmus, Attwood, de la Nouvelle Orléans.
BOSTON, [illegible] juillet—Arrivés, navire Seth Sprague, Walsworth, barque Nancy Treat, Littlefield, brick Ottawa, Maloy; goélette WaterWitch, Brown, de la Nlle-Orléans.
CHARLESTON, 23 juillet—Expédiée, barque Saranac, Getty, de la Nlle Orléans.

LIGNE DE CUNARD.
D'ANGLETERRE.
Europa, pour New York .... le 14 Juillet
D'AMERIQUE.
Europa, de New York .... le 8 Août

☞ Le navire JOHN DUNLAP, de Liverpool, est en déchargement, vis à vis la rue Hopital, 1ère Municipalité. Les consignataires sont invités à prendre leur permis et à recevoir leurs marchandises sur la Levée; dans le cas contraire, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
30juil BAILEY & BAXTER, 77, rue Commune

☞ La barque CALIFORNIA, capitaine Robinson, venant de Bordeaux, est prête à débarquer vis à vis de la rue Hôpital. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans le délai de 5 jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics à leurs frais et risques.
27juil B. TALAMON, 183 et 184, rue Royale.

☞ Le capitaine ni le consignataire de la barque américaine CALIFORNIA, capitaine Robinson, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.
27juil B. TALAMON, 183 et 184, rue Royale.

DISSOLUTION.—La Société existant en cette ville sous la raison commerciale de Gavino Ledda & Co, a été dissoute ce jour.
Nouvelle Orléans, 28 juillet 1849.
(Signé) PAUL JUGE Fils, GAVINO LEDDA, C. PASSY.
30juil—15f

EN débarquement du navire Lucina, venant de Bordeaux:
216 caisses vin rouge Haut Brion C. C.
Aussi: d'importation antérieure:
300 barriques vin rouge, à vendre par
30 juillet—2 A. & Z. CAVELIER.

VIN supérieur de Mme veuve Mermau, chateau La Croix de Germanville, près le château Lafitte. Le soussigné, seul agent, offre à vendre, via 10 barriques très supérieur, 1845.
30 do supérieur, 1845.
30 juil A. CARRIERE, 25 Vieille Levée.

EN débarquement du brick Lucina, de Bordeaux:
10 huitièmes de pipe eau de vie,
9 demi-barriques vieux vin blanc.
A vendre par EUGENE ROCHEREAU,
30 juil 17 et 19, rue St Louis.

EN débarquement de la barque California de Bordeaux,
4 barriques vin rouge vieux Montferrand,
9 demi barriques vieux vin blanc,
9 do do vinaigre blanc.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
30 juil 17 et 19, rue St-Louis.

EAU-DE-VIE—17 quarts de pipe eau-de-vie, 62 huitièmes pipe eau-de-vie, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
30 juillet 17 et 19, rue St Louis.

VIN ROUGE EN CAISSE—128 caisses vin rouge St Julien, bouteilles.
60 caisses vin rouge St Julien, ½ bouteilles.
16 do do Batailley, bouteilles.
10 do do Latour, do
9 do do Léoville, do, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
30 juillet 17 et 19, rue St Louis.

A Vendre en débarquement du navire California, venant de Bordeaux:
18 barils vinaigre 1re qualité.
8 barriques do do.
30juil N. DUDOUYT, 12, Toulouse.

VIN BLANC—30 barils vin blanc Haut Sauterne.
45 do do do Barsac, en débarquement du navire California, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
30 juil No. 90 rue St Louis

A VENDRE, par le soussigné,—4 caisses [illegible] madras français,
[illegible] mouchoirs madras français,
[illegible] mouchoirs des Indes,
[illegible] chapeaux paille d'Italie flambard,
[illegible] mousselines suisse unies,
[illegible] do do brodées, laine coul.
[illegible] pèlerines brodées, point Bruxelles et Malines,
[illegible] rideaux mousseline brodée,
[illegible] rubans taffetas noirs Nos 1 1½, 3, 4, 6 et 9,
[illegible] soieries noires grande largeur,
[illegible] soie noire pour tailleurs,
[illegible] gants de filets et mitaines,
[illegible] drap noire de Sedan.
Fc. BONIS,
[illegible] coin Conti et Royale, au premier.

C[illegible]GNE—50 paniers qualités supérieures, [illegible] pour clore une consignation.
Fc. BONIS, rue Conti.

V[illegible] BORDEAUX—4 barriques Château [illegible] 1842,
[illegible] Château Margaux, 1841,
St Julien, 1844,
St Estèphe, 1846.
[illegible] Bourg.
Fc. BONIS, rue Conti.

V[illegible] CAISSE—16 caisses Margaux, [illegible] Sauterne, par ½ bouteilles, [illegible]
Fc. BONIS, rue Conti.

EXCURSION
PIC NIC ET REGATTES, A MANDEVILLE.
UNE coupe d'argent est le prix offert par le capitaine Warren A Grice, du steamer Olivia, au bateau à voile qui parcourra la distance marquée dans le plus court espace de temps. La course aura lieu mercredi, 1er août, à onze heures du matin, à Mandeville. L'entrée des bateaux est libre seulement ils ne devront pas excéder trente huit pieds de quille.
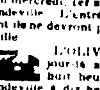
L'OLIVIA partira du Railroad ce jour-là après l'arrivée des chars de huit heures, débarquera ses passagers à Mandeville à dix heures et retournera en ville à six heures et demie P. M.
Le RESTAURAT de Mandeville sera complètement pourvu pour recevoir les visiteurs.
Prix du passage y compris le retour en ville $1 50.
28 juil CASKIN & HARPER, 36 rue Gravier

MALADIES DE LA PEAU.
SIROP DE GIRARD.
Reçu par les derniers arrivages et en vente chez F. P. Ducongé, rue de Chartres, 30, Seul dépôt de la Nlle-Orléans.
MALADIES de la peau, telles que dartres, syphilis, scrofules, gale, goutte, rhumatismes, boutons, démangeaisons, rougeurs, etc. Guérison prompte, certaine et sans récidive par l'emploi du sirop sudorifique préparé par B. GIRARD, pharmacien, rue d'Enghien, No 8, à Paris, approuvé par MM. les professeurs de la Faculté de Médecine et publié par *ordre du gouvernement*.
Ce sirop, purement végétal, est reconnu par l'Académie royale de Médecine à Paris comme préférable à tous les dépuratifs en usage jusqu'à ce jour. Il est d'un emploi facile et d'un goût agréable; une cuillerée dans un verre d'eau équivaut à une tasse de tisane concentrée; il est employé également comme tonique et comme rafraîchissant, il excite l'appétit, facilite les digestions, dissipe les glaires et détruit la constipation enfin il purifie le sang, corrige la trop grande âcreté des humeurs, rétablit la transpiration, l'embonpoint et la fraîcheur du teint.
Le flacon se vend à Paris à 10 fr. avec l'instruction. 15 juin

LOGE HERMANN,
No. 62.
A∴ M∴ DY∴
Sous la juridiction de la Grande Loge de la Louisiane—Incorporée en 1812.
LES Assemblées régulières de cette Loge auront lieu les seconds et les quatrièmes jeudis de chaque mois, à 7 heures du soir, au Friendship Hall—No. 116, rue de Chartres.
Les membres des Loges de cette juridiction, et tous les Frères résidents, sont respectueusement invités à nous visiter.
Par ordre, HENRY SIMONS, Ven∴
16juil—30f

GRANDE LIQUIDATION.
MADAME MACÉ
AYANT cédé son établissement sans les marchandises, offre, à partir de lundi prochain 2 juillet, son magnifique assortiment de nouveautés à des prix réduits, environ de la moitié du prix de vente ordinaire, ce qui offre aux dames une occasion rare, dont elles sont engagées à profiter.
Ne vendant plus, mais donnant presque sa marchandise, Mme. Macé informe respectueusement les dames que les conditions seront comptant.
Les marchands trouveront beaucoup d'articles à des prix très avantageux.
No 34, rue de Chartres,
30 juin—90 Encoignure Douane.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES MARCHANDS a transféré ses bureaux au No 12, rue Royale, dans les bâtisses Munson. 29juil

Dr A. LION
M. D.—DENTISTE,
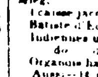
Des Facultés de Paris et de la Nouvelle Orléans, n'a qu'un seul office en ville, 77, rue du Canal, entre Royale et Bourbon, côté de la 2de Municipalité. 26juil

MARCHANDISES SECHES,
Encoignure des rues Royale et Canal.
IL nous reste quelques lots d'articles d'été que nous vendrons à très bas prix, qui sont d'une première fraicheur et tous garantis.
1 caisse jaconat noir uni, de la fabrique Dolfus Mieg.
1 caisse jaconat fantaisie bon teint à 12½ yard.
Batiste d'Ecosse, et les nuances modes à 20 do
Indiennes unies à rideaux
do dessins perse riche
Organdis blanc nouveauté, 3 ½ yard
Aussi—14 pièces dans un riche satin et soie, imitation Lampas. Ce dernier article étant une consignation sera vendu pour faire un prix comptant de France.
[illegible]
F. & E. REILLY.
1er juin—6

LANGUE ANGLAISE.
Rare opportunité.
CLASSES particulières d'anglais. Des classes seront ouvertes à dater du 1er août. Le prix des cours pendant l'été étant très modéré, offre une occasion rare à ceux qui désirent apprendre cette langue à peu de frais.
S'adresser au Collège d'Orléans, 65, rue des Ursulines, ou au bureau de ce journal. 27 juil

BOURSE DE MANDEVILLE.
MESSIEURS LAUTREL & BARRY ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ont ouvert près de l'Hotel Coquillon un nouveau café et une salle de billard, et seront prêts à recevoir les visiteurs, dimanche 29 juillet, à 11 heures A. M. heure à laquelle un excellent lunch sera servi. 27 juillet—3

Avis aux Planteurs Sucriers.
CHAUDIERES à sucre de dimensions assorties de 42 à 36 pouces de diamètre en fonte et en fer battu. Un moulin vertical à sucre à animaux. Rouleaux 36 sur 22 et 36 sur 24 pouces pouvant recevoir une flèche en bois et des roues extra.
Quatre moulins horizontaux à sucre à animaux. Rouleaux 46 sur 24 pouces, avec flèches en fer forgé.
Deux moulins horizontaux à sucre, à animaux. Rouleaux 40 sur 24 pouces, avec flèche en fer forgé.
Aussi un assortiment complet de barres, de grilles et bouches de fourneaux, de grandeurs assorties, toujours en mains et à vendre par
JUAN Y DE EGANA,
27 juil 47, rue Bienville.

A VENDRE—Une très belle vitrine en acajou avec porte à glace.
S'adresser rue Conti, No. 44. 24juil—3fe6j

EN débarquement de la barque California, capitaine Robinson, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge St Estèphe Médoc.
12 do do Macau.
20 do vin blanc Haut Sauterne.
51 caisses do do de 12 btles.
47 do vin rouge St Julien do
A vendre par B. TALAMON,
27 juil 183 & 184, rue Royale.

VIN DE MALAGA—25 barillets de 3 1½ gallons chaque, vin doux de Malaga, qualité supérieure.
25 barillets de 3 1½ gallons chaque, vin sec de Malaga, qualité supérieure et adaptée pour familles, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
27juil No 9 & 10, rue Jefferson.

A VENDRE au débarquement du brick Lucina, de Bordeaux.
2 caisses pâtés truffés en demi et quarts boites.
2 do champignons au naturel.
9 do sardines à l'huile et au beurre.
DUFOUR, WILLIAMSON & Co.
27juil No 35, rue Natchez

QUININE—A vendre par E. J. HART & CO,
27 juil 75, Tchoupitoulas.

OPIUM—Première qualité de Turquie, à vendre par E. J. HART & Co,
27 juil 75, rue Tchoupitoulas.

LE soussigné informe le public que MM. Boyer frères, de cette ville, sont ses agens légaux. Ceux auxquels il pourrait devoir, peuvent s'adresser à ces Messieurs, à leur magasin, 112, rue de Chartres, qui sont autorisés à régler pour lui ses comptes et affaires.
Nlle-Orléans, 25 juillet 1849.
26juil—10f ADOLPHE BOULANGE.

Cognac: Cognac!
EN débarquement du brick Lucina, de Bordeaux, le soussigné offre à vendre,
31 demi-pipes cognac, marque Dussaut père,
33 quarts do do do
DOMINIQUE LANATA,
26 juil Nos 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement du brick Lucina, de Bordeaux, le soussigné offre à vendre,
31 barriques vin rouge pour familles.
DOMINIQUE LANATA,
26 juil Nos 9 et 10 rue Jefferson.

A LOUER, une négresse bonne nourrice, sans enfants. S'adresser au No 84, rue St-Louis.
26 juil—3f

A LOUER:—Quatre grands appartements, très commodes, parfaitement aérés, entourés d'un beau balcon, avec cuisine, décharge et jardin. S'adresser, rue Ursulines, 66, à
26 juillet MM. KERMAN & CABOCHE.

Bottes, Souliers et Brodequins—104 caisses actuellement en débarquement des navires Middlesex, Brutus et Nashua, à vendre par G. W. DUNBAR,
26 juillet 20, rue de la Douane.

CRÊMES A LA GLACE,
SORBETS ET LIMONADES,
Sur la place St-Antoine.
COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine, où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir. 30 mars

E. CLAUDE, Miroitier,
Encoignure Toulouse et Chartres, No. 172.
REPOLIT les vieilles GLACES et les remet A NEUFS, étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprennent toute ce qui concerne sa partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix.
☞ On vendra à domicile. 10 janv—1an

VINS DE BORDEAUX—20 barriques vin rouge Médoc,
16 barriques vin rouge Haut Talence, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS,
18juil 31, Vieille Levée.

ABSINTHE, KIRSCH ET FROMAGES.
150 caisses véritable absinthe de Suisse, marque L. Jean Renaud.
100 caisses véritable kirschenwasser, do do
90 meules fromage de Gruyère, 1ère qualité, en magasin et à vendre par
B. TALAMON,
13 juillet 183 et 184, rue Royale.

CERISES—44 caisses cerises à l'eau de vie.
Fc. BONIS,
20 juillet rue Conti.

GROCERIE A VENDRE
Pour cause de maladie.
S'ADRESSER sur les lieux pour traiter, encoignure St Ferdinand et Casacalvo. 25juil—6f

CIGARES—Reçu de la Havane par le Salvador et Sirena, un grand assortiment de cigares des marques les plus renommées, telles que, Paroma, Sevillana, Figaro, Isla de Cuba, Free trade, Puntualidad, Granadina, Neptuno, Minerva, Fany Elsler, Constancia, Unico, Dubosque, José Anton & Co, Prosperidad la Palma, en vente par
Fco. PUIG Y PUIG,
25 juil 20 rue Commune

HUILE DE LIN—24 barils huile de lin de Hambourg, en débarquement du steamer Hunter, 26 barils idem du Cincinnati, en débarquement [illegible]

ELECTION DU 9 AOUT.
MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer VICTOR SERÉ, comme candidat à la place de Constable de la Troisième Cour de Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le 9 août 1849 pour remplir la vacance créée par la résignation de John P. Walden.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer E. N. STRINGER, comme candidat pour la place de Constable de la Troisième Cour de Justice de paix à l'élection qui aura lieu le 9 août 1849. UN AMI.

AVIS D'ELECTION
EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection sera tenue le jeudi 9 août prochain, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de J. P. Walden, ex-constable de la troisième justice de paix pour la paroisse d'Orléans.
Les électeurs du troisième district représentatif de la paroisse d'Orléans, compris entre les rues du Canal et St-Louis, sont par ces présentes notifiés que les polls seront ouverts de 9 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. aux lieux qui seront désignés, et sous la surveillance des commissaires et greffiers nommés par le Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte de la Législature approuvé le 25 janvier 1847.
Bureau du Shérif, ce 20 juillet 1849.
JOHN L. LEWIS,
24 juil—15 Shérif.

Le Dr. P. BANCHARD

Chirurgien dentiste a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue Royale, No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 28 juil—1a

NOUVELLE INVENTION
GONDS INCLINÉS ET SIMPLES PATENTÉS,
A l'usage des habitations, des jardins, des chaumières, etc.
CES gonds sont des plus utiles et sont actuellement fort en usage dans le Sud, et en grande demande à la campagne, on peut voir le modèle déposé au magasin du soussigné. Par le moyen de ces gonds on tient une porte cochère ou une porte de maison constamment fermée. On passe aisément par la porte, qui se referme de suite d'elle même. Ces gonds peuvent être adaptés à toutes les portes; il y en a de trois numéros, pour des portes variant depuis quatre pieds jusqu'à douze de [illegible]. A vendre au magasin de
Wm. A. BEECHER.
Marchand quincaillier en général,
26 juillet—3 46, rue de Chartres

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1849
LA direction de cette Banque a déclaré un dividende de cinq pour cent sur les bénéfices des derniers six mois, payable aux actionnaires, le lundi 6 août prochain et jours suivants.
R. M. DAVIS,
24juil Caissier.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, ce 19 juin 1849.
Extrait des séances des Commissaires Liquidateurs.
EN vertu d'une résolution passée le 16 courant, les créanciers de la dite institution, par dépôts, et par circulation prouvée, aux termes du jugement rendu par la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, sont notifiés qu'un dividende provisoire de 20 pour cent leur sera payé à l'office des dits commissaires rue St Louis, à partir de mercredi, 20 courant.
Le sus-dit dividende est payable de midi à deux heures, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés.)
Par ordre des Commissaires,
L. BERNARD,
20 juin—3f. et 9f 9 pe Secrétaire.

Vidanges Athmosphériques.
MESSIEURS ETIENNE & DATICHY ont l'honneur de prévenir Messieurs les propriétaires et locataires de cette ville, qu'ils se chargent de vider les fosses d'aisance par le système du vide athmosphérique, sans aucune odeur, sont prêts à fonctionner.
Ils rappellent qu'au moyen de leur procédé, ils peuvent vider une fosse dans un très court espace de temps, sans laisser la moindre trace de leur passage.
Propreté, célérité, modicité, sont des choses qu'ils garantissent.
Ils invitent les personnes qui voudraient leur donner des ordres à les adresser rue Royale, 332, entre Ursulines et Hôpital. 24juil—1an

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
22, Exchange Place vis à vis
24 juil le Bureau de la Poste.

AVIS.
Réouverture des Bains Louisianais
RUE DES REMPARTS, 119, ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE.
LES sus-dits bains, fermés pour cause de difficultés survenues entre les propriétaires, seront rouverts le 22 juillet 1849, où il sera, comme par le passé, donné des bains de tous genres. Si les bains, la propreté et la modicité des prix sont des titres à sa recommandation, aucun autre établissement de ce genre ne méritera plus que celui-ci le patronage du public.
N. B.—L'établissement, dans la distribution de sa construction a un côté destiné exclusivement au service des dames.
Nouvelle-Orléans, le 22 juillet 1849.
24 juil—3m

☞ M. JAMES H. MASSEY est chargé de ma procuration et agira comme tel durant mon absence de l'Etat.
18juil J. H. PALMER.

Continuation de l'Hotel d'Orléans,
Rue de Chartres, No. 151.
MME GEORGES, placée à la tête de cet établissement a l'honneur de prévenir le public, de vouloir bien considérer comme non avenu l'avis de départ et de vente, inséré dans les trois derniers numéros de l'Abeille, elle ose espérer que ses nombreux clients continueront comme par le passé à venir loger à l'Hôtel d'Orléans; elle s'efforcera à mériter toujours davantage leur confiance.
La table d'hôte continuera comme précédemment le matin à 8 heures et le soir à 3 heures.
19juil—11f A. GEORGES

BOTTES, Souliers et Brodequins—658 caisses, en déchargement des navires Dalmatia, Middlesex, Brutus et Oswego, à vendre par R. G. HOBBS,
26 juil 12, rue de la Douane.

A VENDRE en débarquement du navire Lucina, de Bordeaux:—
24 barriques vin rouge St-Estèphe.
24 do do Montferrand.
18 barils vin blanc Haut-Barsac.
18 do do do Sauterne.
4 do do rouge Haut Talence.
14 barils vinaigre blanc, à vendre par DUBUCH F.
29juil 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

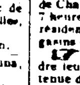
LES VACANCES AUX ECOLES PUBLIQUES donnent aux élèves l'occasion de pouvoir acquérir une jolie main courante pour les écritures de bureaux. On donne des leçons d'Ecriture à l'Académie de DOLBEAR, rue de Chartres, de 9 heures du matin à midi, et de 4 à 7 heures l'après midi. Il y a classe également à la résidence de M. Dolbear, encoignure des rues Magazins et de la Course, de 7 à 8 heures du soir.
☞ Les élèves de l'Académie peuvent reprendre leurs leçons sans payer davantage. Classe de tenue de livres tous les jours.
21 juil RUFUS DOLBEAR.

A VENDRE de seconde main, un moulin à sucre complet, en débarquement de la goëlette Pawhattan, vis à vis la rue Toulouse. A vendre à bas prix. S'adresser immédiatement à
JUAN Y. DE EGANA,
21juil 47, Bienville.

VIN BLANC POUR FAMILLE—25 barils Haut Sauterne.
VIN ROUGE—10 barr. Irenquoy Lallande, 1844.
15 barriques Millon Pauillac, 1844.
18 do St Julien Médoc, 1844.
17 do St Estèphe do 1846.
20 do Haut Talence, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
23 juillet 25, Vieille Levée

EAU-DE-VIE.—10 quarts pipe Celebrated By. Wine
5 quarts pipe Martell & Co.
2 demi-pipes Hennessy Dark.
3 quarts do do
5 demi do Nartigue & Bigourdan.
8 quarts do do en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
23 juillet 25, Vieille-Levée.

CHAMPAGNE de Dinet Pecurel & Avize—30 paniers de cette marque supérieure, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
23 juillet 25, Vieille Levée

SAVON DE MARSEILLE—25 caisses en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
23 juillet 25, Vieille Levée

SERRURES FRANCAISES—10 caisses de serrures françaises numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
23 juil 22 rue St Louis

TOILE A VOILE DE COTON.—Pour tentes, prélats et voiles, numéros assortis, marque de John Colt, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
23 juil 22 rue St Louis

ABSYNTHE SUISSE—80 caisses absynthe Suisse, de Yerain et Lecoultre.
50 do do do de Dubied, père et fils, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
23juil 22, rue St Louis.

VIN BLANC—90 barils vin blanc, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
23juil 22, rue St Louis.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement de la barque California, de Bordeaux,
22 caisses vin rouge Château Lafitte, 1844, en bouteilles et ½ bouteilles.
22 do do Latour, 1844, do do
22 do do Larose, 1844, do do
22 do do Leoville, 1844, do do
10 do do Branne Mouton, 1844,
175 do do St Julien Médoc.
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
23 juillet 35, rue Natchez.

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—40 caisses vin rouge de Champagne Montbelon.
10 caisses vin rouge Champagne Ville Dommange
10 do do do Mailly.
10 do do do Cumières.
A vendre par LEOPOLD JEANNET,
23juil 22, rue St-Louis

VIN DE CHABLIS—50 caisses vin de Chablis, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
23juil 22, rue St Louis.

CIGARES importés de la Havane: Imperiales, Regalias, Caballeros, Damas, Panetelas, Canones, Conchas, Cazadores, Colones, Calindrados, Veguenos, Millar et autres, des marques La Marina, Sol, Rio Hondo, Asturiana, Puntualidad, Nueva Empresa, Tres Gracias, Habanera, Monte Cristo, Diadema, Rosas, El Cruzado, Sevillana, Orleans, Palo Alto, Americana, Estrella, Président Polk, Garantizada, Rifiada, Narcida, Haydee, Jupiter, Gota de Agua, Dama Blanca, Flor, Diana, United States, Perla, Protegida, Solitaria, Reforma, Bolita, Riendo, Habana, Old Zack.
Deux millions des cigares ci-dessus, à vendre par LABORDE & XIQUES,
20 juil 31, rue Commune.

Sucre—Sucre—Sucre.
NOUS avons de remplacement pour 1000 boucauts de sucre que nous prendrons à des prix modérés. EMERSON, TOURNE & CO,
27 mars 128, Tchoupitoulas

MAISON A LOUER—Le magasin nouvellement bâti, situé rue Vieille Levée, No. 181 1/2, entre Toulouse et Jefferson. Possession donnée immédiatement. Pour renseignement s'adresser à A. CARRIERE,
23 juil 25, Vieille Levée.

[illegible]

ASSURANCE MUTUELLE.
Seule Compagnie d'Assurance MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, fondée en cette ville sous le PRINCIPE MUTUEL.
LE CRESCENT ASSURANCE MUTUELLE
De la Nouvelle Orléans.
Avec un capital souscrit et garanti de
200,000 piastres
Est maintenant prêt à recevoir des applications et délivrer des polices d'assurances, à son bureau situé à l'encoignure nord-ouest des rues Camp et Gravier, sur
L'Incendie et les Risques de Mer et des Fleuves,
Aux primes du Tarif.
CETTE Compagnie, établie sur le principe d'assurance mutuelle, est une institution du pays. Ses bénéfices seront investis et employés ici, sous le contrôle immédiat des Administrateurs et non envoyés dans d'autres villes pour y être placés.
Toute personne assurant avec cette compagnie devient intéressée à son succès, et les profits au lieu d'être répartis entre un petit nombre d'actionnaires, appartiennent aux assurés. Les Administrateurs, convaincus de la nécessité d'avoir un fonds de réserve assez considérable pour faire face, en cas de perte, à toutes les calamités ordinaires, garantissent au public qu'ils ont maintenant un fonds capital de
Deux cent mille piastres
sujet à tous les accidents fortuits du capital et responsables des pertes de la Compagnie.
Les Administrateurs croyant que cette somme offre des sécurités suffisantes aux assurés, et que cette Compagnie présente des garanties peu ordinaires à un règlement prompt et libéral en cas de perte, les fonds étant déposés ici, et l'institution étant purement une institution du Sud, ses actes ne peuvent être contrôlés par des directeurs étrangers, et seront conformes en tout point au mode d'affaires et aux coutumes du pays.
Le portefeuille de la Compagnie est en tout temps ouvert pour l'inspection aux personnes qui désirent faire des assurances avec elle.
ADMINISTRATEURS.

Samuel Bell,	Thomas A. Adams,
J. A. Barelli,	Wm P. Converse,
David Hadden,	John D. Bein,
Nathan Jarvis,	George Jonas,
J. F. C. Vies,	John M. Bell,
E. J. Walsh,	James Kirkman,
J. W. Zacharie,	John E. Hyde,
C. T. Buddecke,	Louis de Saulles,
C. A. Barriere,	O. L. Dabelsteen,
Z. Taylor,	Wm. Burgess,
J. Kilbard,	C. R. Wright,
Moses Greenwood,	Glendy Burke,
J. W. Stanton,	R. Simms,
H. M. Wright,	R. B. Sumner,
John O. Woodruff,	W. B. McCutcheon,
F. Puig y Puig,	D. L. Ranlett,
P. Y. Carlisle.	

SAMUEL BELL, Président.
Thos. A. Adams, Vice Président.
Chas J. Mansoni, Secrétaire. 23juil—1an

A Vendre par suite de décès, à St Louis Mo.
UN Magasin de Confiseur bien achalandé, avec tous les ustensiles et outils, dont la moitié sont de Paris. La clientèle ne se vendra pas, mais la vente des outils se fera sans perte. Loyer modéré, ou autrement fixé par deux arbitres.
Le logement se compose du magasin faisant l'encoignure d'Olive St et la troisième, en face le théâtre, d'une arrière chambre et une au-dessus, deux autres formant mansardes, une cuisine, un laboratoire en ordre et une cave plancheyée, plafonnée et très sèche, servant autrefois de logement, une charbonnière à proximité du laboratoire, une fontaine dans la cour, &c, &c.
S'adresser à la Nlle-Orléans, chez M. J. N. Corlien, rue Condé, en face la rue Madison.
Le loyer d'environ $43 à $45. La propriété se trouverait aussi à vendre, si l'acheteur le désirait.
25juil—15f

MAISON BOYER FRERES,
Rue de Chartres, 112.
A VENDRE, en débarquement du navire le California, de Bordeaux,
236 barriques vin rouge, marques diverses,
60 barils vin blanc Haut Sauterne,
30 quarts pipe Cognac 4me preuve
En magasin, d'importation récente
25 paniers demi bouteilles Champagne 1ère qualité,
50 do grandes bout. do do
80 do huile demi bouteilles, Plagniol,
25 do do grandes bouteilles, Marcelin Jne
100 caisses absinthe 1ère qualité,
400 do vin rouge, diverses marques,
25 barils Oporto W., 1ère qualité,
15 do Madère, do
25 quarts Cognac, première qualité,
25 barriques vin rouge 1840, St Emilion 1ère qualité
15 barriques vin de Grosseuil,
4 balles bouchons demi-fins,
200 dame-jeannes de grandeurs assorties, &c.
22 juillet

Charrettes pour Plantations, Roues, &c.
EN vente, un grand assortiment d'ouvrages de charronnerie, faits à Philadelphie, roues de charrette avec essieux en fer ou en bois, de toutes dimensions; charrettes légères, do fortes, brouettes, do de terrasser, &c.
Par JAMES D. DENEGRE,
28juillet—1m 27, Vieille Levée.

CABINET DE LECTURE.
(READING-ROOM.)
Passage de la Bourse St-Louis, Entre St Louis et Conti—Ouvert tous les jours depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir.
Par séance, 10 cents—Par abonnement, 1 piastre par mois, 5 piastres par semestre.
EN LECTURE—Tous les journaux de la Nouvelle-Orléans—Les principaux journaux des Etats Unis et d'Europe.
Parmi les journaux Français *Le Moniteur Universel*, la seule feuille où soient rapportées textuellement les séances de l'Assemblée Nationale—*Le Journal des Débats*—*La Presse* de M. Emile Girardin—*La Constitutionnel*—*Le Siècle*—*Le National*—*La Réforme*—*La Démocratie Pacifique*—*La Revue des Deux Mondes*—*Le Conseiller du Peuple* par M. de Lamartine, etc. etc.—*L'Emancipation de Bruxelles*—*Le Courrier de la Gironde*, de Nantes, de Marseille, du Havre, et de Lyon—*L'Illustration*.
La Gazette des Tribunaux et la *Gazette des Hôpitaux*—*Le Corsaire* et le *Charivari*, etc etc.
COMMISSION POUR TOUTE ESPÈCE DE LIBRAIRIE.
MM. les Avocats et MM. les Médecins pourront en s'adressant au cabinet de lecture, *faire venir de France à un prix modéré et dans le plus bref délai possible* les livres de droit et de médecine, ainsi que les brochures, journaux et autres publications dont ils auraient besoin.
MM. les chefs d'institution, Mmes les maîtresses de Pension qui désireraient se procurer des livres classiques pour le français, l'histoire et la géographie, des livres à donner en prix à leurs élèves, ne peuvent manquer d'être servis promptement et à souhait.
Les personnes qui voudraient monter une bibliothèque française ou se procurer des livres d'histoire, de littérature ou de religion, pourront avoir ce qu'elles désirent à des prix très convenables.
Abonnements et sous-abonnements aux journaux Français et étrangers.
Les abonnés du Cabinet de Lecture jouiront d'un rabais considérable pour toute espèce de commission en librairie, ainsi que pour les abonnements aux journaux Français, Américains, Anglais, Italiens, Espagnols, Allemands, etc. etc.
14 juillet—1 an

J. N. BICULFI & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET IMPORTEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre,
No 17, rue Commune.

ERNEST E. MOUGIN,
Pharmacien,
Encoignure Douane et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 18 sept—1an

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 182, entre Conti et St. Louis.
22 déc—1an

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No. 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN,
13fev—1an Agent

THOMAS C. PAYAN & CO,
Manufacturiers et Marchands en gros et en détail d'Habillements,
No. 10, *rue du Canal, entre Chartres et Vieille-Levée*,
Batisses de Paulding.
Manufacturiers:
CRANE, PAYAN & CO, No. 133, Market Street
1erjuin—6f Newark, New-Jersey

STEAMSHIP
FALCON.
NOUS venons encore solliciter les dames de venir examiner deux caisses de superbes toiles d'Irlande, douces et d'un fini parfait, reçues ce matin par le steamship Falcon.
THOMAS BRADY,
9 juin 21, rue de Chartres

CHAUDIERES A SUCRE—Une machine à vapeur de 12 sur 36, et toujours en main, un assortiment complet de chaudières à sucre en fer fondu et de différentes dimensions. Ces chaudières sont faites d'après les derniers modèles de New-York, à vendre par BONNER & SMITH,
16juin—3m 36, rue du Camp

Gaz Portatif pour Lampes "*VINCENT*."
LES soussignés font savoir au public qu'ils se sont décidés à composer ce Gaz, à cause de sa grande demande, et qu'ils en auront toujours en leur établissement à vendre—à 75 cents le gallon
S. MASPEREAU & Co,
30juin No 24, rue Condé.

MAISON A LOUER,
Située rue Tremé, faisant face au canal Carondelet, ainsi à la rue St Pierre, avec un magasin, trois chambres, cuisine, cour, water-work et toutes autres facilités, cette maison vient d'être réparée tout à neuf.
S'adresser à Tatout frères, 161, rue de Chartres encoignure Toulouse. 21 juin

BAINS! BAINS!
LES bains, récemment construits, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, sont maintenant ouverts au public. Les chambres sont bien éclairées, parfaitement aérées. On peut y prendre des bains chauds et froids, ou des bains de douche. Le propriétaire n'a rien épargné pour satisfaire le goût et les besoins des amateurs.
Le propriétaire de cet établissement fait maintenant construire, rue Conti, près le coin de la rue Dauphine, sur l'emplacement des anciens bains, un nouvel établissement qui surpassera tous ceux qui existent aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans, on y pourra prendre des bains chauds, froids, bains de douche, de vapeur, sulfureux et autres, depuis 5 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.
12 juillet—3m

ETOFFES EPAISSES DE LA VIRGINIE.
NOUS sollicitons les habitants et les familles qui visitent la ville, à venir examiner notre stock d'étoffes en coton,—d'Osnaburgs de 7/8 et de 4/4, d'Osnaburgs de 30 pouces—coton à drape, à l'usage des familles; idem très épais—cotons écrus de Pattsfields et Bartlett, ainsi que beaucoup d'autres.
ETOFFES EN FIL.
Toile à drape 10/4 et [illegible] Barnsley, toile à couvrir les traversins, [illegible] couleur, Lustres et guinghams, toiles [illegible] d'Irlande, en pièces et demi pièces, [illegible] des familles.
Nappes et serviettes [illegible] et fil de perdrix; toile de Hollande écrue et blanche; mouchoirs de batiste, fil à coudre, etc. etc.
Le tout actuellement offert à des prix convenables à la saison.
11 juil J. M. PALMER,
28 rue Gravier

COUVERTURES FRANCAISES—En débarquement du brick Caroline, de Marseille, [illegible] balles couvertures [illegible] à vendre par [illegible]